

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2025
Date de convocation 09 décembre 2025
Nombre de Conseillers
En exercice..... 27
Présents 24
Pouvoirs 02
Votants 26

Le quinze décembre deux mil vingt-cinq à 19h26, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.

Étaient présents : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Carole HERVAGAULT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Manuela FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Anthony LE PENNEC, Nadine DESCHAMPS, Philippe MAUGER, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Guy COTTREZ, Hervé LOUR, François BIQUILLON, Géraldine SUBLLET, William BERTRAND

Etaient absents avec pouvoir : Albert NANIYULA à Daniel BREINER, Mourad AFIF-HASSANI à Monique INFRAY

Etait absent : Olivier MOHLO

Secrétaire de séance : Guy COTTREZ

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

25.62 – SUBVENTIONS – Demande de subvention DETR pour le remplacement de la filtration de la piscine du Centre de Loisirs

Rapporteur : Marie-Claude LAURET

Le centre social de la ville de Pont de l'Arche au travers de son centre de loisirs est doté d'une piscine. Cet équipement n'était initialement ouvert qu'aux enfants du centre de loisirs. Depuis deux années, la collectivité a décidé d'élargir ponctuellement son accès pendant la période estivale aux familles fréquentant le centre social et aux habitants de la commune.

En 2025, suite à un contrôle de l'ARS et dans le cadre de l'économie des ressources en eau, il s'avère indispensable de remplacer le système de filtration puisque de nombreuses fuites entraînent un gaspillage de plusieurs centaines de m³ d'eau.

Le coût du démontage de l'actuel système de filtration et la fourniture et pose d'un nouvel équipement technique est de 15 375,15 € HT soit 18 450,18 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeur	Montant	Pourcentage
Etat – DETR	4 612,50 €	30%
Agglomération Seine-Eure – Fonds de concours	7 585,00 €	49,33%
Ville de Pont de l'Arche	3 177,65€	20,67%
TOTAL	15 375,15€	100%

Vu le plan de financement prévisionnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le principe de réalisation de ces travaux et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à solliciter les financeurs indiqués dans le plan de financement prévisionnel,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter d'autres co-financements le cas échéant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	26
Pour	26
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

[Signature]
Le/La secrétaire de séance



Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET